



DP du 27 Mai 2016



Concernant le dossier pénibilité :

Pour rappel : l'établissement arrêta la pénibilité à la nomination à la qualification D. Seuls les postes en 3x8 étaient reconnus.

L'UNSA ferroviaire a contesté cette décision et a demandé à l'établissement de reconnaître les postes à pénibilité.

Les postes de qualification D assujettis à la pénibilité ont été identifiés.

Sur 19 postes à Montrouge, 12 sont maintenant reconnus à pénibilité !

Sur 26 à Trappes, 10 sont maintenant reconnus à pénibilité !

Sur 33 aux Ardoines, 20 sont maintenant reconnus à pénibilité !

Nous avons demandé que les agents soient sur la bonne dénomination du grade.

Des Fiches 0630 seront proposées aux intéressés pour les valider et signer.

Ce dossier sera finalisé d'ici à la fin juin où chaque agent concerné recevra son relevé de compte de pénibilité.

INFO :

La journée de remise des médailles sera le 23 Septembre 2016.

La délégation UNSA Ferroviaire demande un point sur les petits collectifs. Quelles sont les équipes concernées par UO. Il serait bien de les connaître afin d'anticiper sur les formations des nouveaux embauchés

Réponse :

LAD :

Meca : 22 agents, OR/TEF : 20 agents, vérin : 20 agents

Montrouge :

Traction freinage : 35 agents
Frein : 15 agents, élec préventif : 20 agents
Mécanique : 26 agents
loco : 12 agents, méca rame OR : 14 agents
Outils industriel : 14 agents
Log appro : 9 agents, IO : 8 agents
MVT : 36 agents
OC MVT : 11 agents, manœuvre : 25 agents

Trappes :

Méca frein TEF : 34 agents
Méca : 16 agents, frein : 10 agents, TEF : 8 agents
Electrique : 31 agents
Préventif : 19 agents, Dep : 12 agents
MVT OC : 9 agents, manœuvre : 19 agents
IO : 14 agents
LOG appro : 7 agents, IO : 5 agents

Commentaire:

Nous rappelons que le petit collectif ne doit pas dépasser les 20 agents.

Il faudrait revoir à la hausse les effectifs dans certaines équipes.

Les futures organisations ne paraissent pas toutes viables, en particulier l'équipe dépannage de TV.

Il serait souhaitable dans la formation des nouveaux embauchés de tenir compte du futur découpage des équipes.

Nous demandons l'anticipation des embauches dans les petits collectifs.

Réponse :

Des sessions de recrutement sont programmées dans l'année en cours.

Des agents en fin d'alternance pourront être embauchés sous réserve de l'obtention de leur examen.

LAD : Les agents prévus d'astreinte premiers départs ont été informés le vendredi 13 mai que l'astreinte du lundi 16 mai a été supprimée. Certains n'ont même pas été informés de l'annulation et se sont déplacés pour rien. Comment ces agents seront-ils être indemnisés ?

Exceptionnellement les 2 agents qui sont sortis seront indemnisés. Nous regrettons le refus de la direction de rémunérer l'ensemble des agents concernés.

TRAPPES :

Suite à la restructuration de la cellule Soutien et méthode, quel est l'avenir des différents postes et leurs missions.

Les postes de la cellule ne changent pas. Seul leur rattachement évolue. Le responsable de la cellule passe responsable adjoint MSQD.

La délégation UNSA demande que l'agent remplaçant le DPX soit un AMM dans les futures organisations des petits collectifs.

L'ADPX sera un AMM, en son absence un ATMM pourra être considéré comme FF.



Vos représentants UNSA Ferroviaire :

Franck PIERRE franck.pierre1@sncf.fr
Joël VICTOR joel.victor@sncf.fr Tel: 06.71.26.62.03
Emmanuel GILOT
Yves LEGRIX
Moyo BAYEKULA